

Le budget—M. MacLaren

production de pétrole et de gaz d'ici 1990; deuxièmement, le contrôle canadien d'un nombre appréciable de grandes entreprises de pétrole et de gaz; et, troisièmement, une augmentation rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Les mesures précises qui visent à assurer nos approvisionnements énergétiques et la canadianisation de nos ressources comprennent des programmes incitatifs de nature à encourager toutes les sociétés, mais surtout les sociétés canadiennes, à grandir, à se développer et à prendre une part plus active aux entreprises de nos industries gazière et pétrolière.

Au cours des trois prochaines années, les industries gazière et pétrolière du Canada vont accumuler plus de gains par suite du programme d'encouragements à la production qui figure dans le budget qu'elles n'en perdront par suite de la réduction de l'allocation d'épuisement et des modifications apportées à la définition des dépenses d'exploration et de développement. Le nouveau régime d'encouragements de notre nouveau programme est plus généreux que le précédent et est utilement accessible pour la première fois aux petites sociétés qui, je l'ai constaté, sont le plus souvent canadiennes.

Les producteurs de pétrole et de gaz devront évidemment payer l'impôt sur le revenu, mais même compte tenu de cet impôt, le revenu net avant déduction de l'impôt sur les sociétés augmentera rapidement, soit de 94c. le million de pieds cubes en 1979, à \$2.49 le million de pieds cubes en 1985 dans le cas du gaz naturel, et soit de \$6.29 le baril en 1979, à \$11.73 le baril en 1985 dans le cas du pétrole. Dans l'ensemble, le revenu net de l'industrie, y compris les encouragements, doubleront de 1979 à 1983. L'abandon graduel de l'allocation d'épuisement dans le cas de la prospection à l'extérieur du Canada accordera aux sociétés gazières et pétrolières le temps d'accroître la part canadienne dans leur entreprise, ce qui leur permettra de bénéficier du programme d'encouragements.

● (2100)

Cela aura des répercussions variables sur les sociétés pétrolières et gazières selon qu'elles appartiennent ou non à des intérêts canadiens et dans quelle mesure. Des sociétés canadiennes profiteront certainement du nouveau programme présenté dans le budget. Une société qui appartient au moins à 75 p. 100 à des intérêts canadiens pourra, avec un \$1 de mise de fond, investir dans les terres du Canada \$5 sur lesquelles le gouvernement fournira \$4. Cette société n'aura à payer que 7c. sur chaque dollar consacré à l'exploration sur les terres du Canada. La prospection dans les terres provinciales ne reviendra qu'à 34c. pour chaque dollar lorsque le programme sera entièrement mis en œuvre en 1984. Selon l'ancien système, cela coûtait 37c. le dollar.

Comme tous ceux qui ont lu le nouveau programme énergétique l'auront constaté, les encouragements sont moins attrayants pour les sociétés étrangères. Par exemple, leurs dépenses nettes sur les terres du Canada s'élèveront à 28c. pour chaque dollar. Néanmoins l'ensemble du système reste très attrayant selon les normes internationales.

Le programme d'encouragement sera très attrayant pour les Canadiens et aidera les sociétés pétrolières et gazières à recueillir de l'argent grâce aux fonds de forage. Les particuliers obtiendront les mêmes encouragements que les sociétés canadiennes. Le coût net de la prospection pour un particulier imposé à 40 p. 100 reviendra à seulement 39c. pour chaque

dollar dépensé sur des terres provinciales et à 12c. pour chaque dollar dépensé sur des terres du Canada. Cela va certainement inciter les Canadiens à investir dans le secteur qui connaît l'expansion la plus rapide et la plus importante de notre économie.

J'ai déjà parlé des terres du Canada. Je voudrais m'étendre quelques instants sur les dispositions de notre politique à l'égard des terres du haut Arctique et des gisements sous-marins. Une nouvelle loi sur le pétrole et le gaz du Canada permettra au gouvernement d'orienter plus efficacement la mise en valeur de ces terrains, de partager plus équitablement les bénéfices de la production future et de canadianiser davantage les sociétés. À compter de 1981, le gouvernement accordera des stimulants représentant de 25 à 80 p. 100 de tous les frais de prospection sur des terres du Canada. Il est normal que le gouvernement partage en même temps les frais et les recettes. Il faut évaluer l'intérêt de 25 p. 100 que l'on réserve à la Couronne et qui a suscité des discussions à la Chambre en fonction de l'ensemble du système et en tenant compte du régime de redevances qui aurait pu servir à augmenter la part du gouvernement. Tout de même, l'aspect général du système paraît assez attrayant.

La nouvelle politique prévoit un intérêt réservé à la Couronne dans les terres du Canada et au moment où cet intérêt sera converti en un intérêt actif, la société de la Couronne concernée devra payer sa part de frais. Les frais d'exploitation étant beaucoup plus élevés que les frais de prospection, le gouvernement devra payer une proportion plus élevée des frais globaux pour toucher une partie des recettes. L'application de cette disposition aux intérêts actuels se justifie par le fait que le gouvernement et les contribuables ont déjà payé une très forte proportion des frais de prospection déjà encourus.

Il existe bien d'autres aspects du programme devant stimuler la canadianisation de l'industrie du pétrole, par exemple la banque de gaz naturel, le nouveau rôle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ou encore la politique d'acquisition menée par Petro-Canada. Mais je pense qu'il me suffira de signaler ce soir que contrairement à ce que certains ont avancé, l'objectif de canadianisation n'aura aucun effet nuisible à notre sécurité énergétique. Tout au contraire, le programme viendra renforcer le dynamisme de certaines entreprises canadiennes qui cherchent à accroître leurs avoirs et à découvrir de nouveaux gisements.

Quand une société publique acquiert une autre entreprise on peut s'attendre à ce qu'elle respecte la tradition déjà établie par Petro-Canada qui a joué un rôle de catalyseur, par exemple dans la prospection du pétrole sous-marin, le transport de l'énergie et la valorisation du pétrole. Notre programme vise à réduire les bénéfices des sociétés qui ne sont pas réinvestis et à réorienter ces fonds vers les entreprises qui veulent bien poursuivre leur prospection. On espère que les entreprises qui seront acquises seront celles qui avaient le moins investi et que le dossier de la société acquérante sera meilleur en matière d'investissement. De cette manière, tout effort de canadianisation ne peut qu'être avantageux pour notre sécurité énergétique.

En somme, le nouveau programme énergétique est fondé sur les points forts de la situation énergétique du Canada. Nous produisons déjà plus d'énergie que nous en consommons. Nous compensons notre déficit pétrolier par des exportations d'élec-